Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le 26/07/2023
ID : 044-200067635-20230726-07_2023_19-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Feuillet n°2023/

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 21 juillet 2023

07.2023-19	**CULTURE** **OBJET : Contrat de vente de billetterie avec la Ville de Vallet – Saison 2023-2024**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la délibération n°28.03.2023-22 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 approuvant les tarifs des spectacles du Quatrain pour la saison 2023-2024,

VU la séance du Conseil communautaire en date du 23 mai 2023 au cours de laquelle la saison culturelle 2023-2024 de l'espace culturel Le Quatrain a été présentée,

Considérant que la saison culturelle du Quatrain est construite avec différents partenaires (collectivités, associations, théâtres…),

Considérant que le contrat de vente de billetterie entre la Ville de Vallet et le Service culturel de Clisson Sèvre et Maine Agglo permet au public de découvrir des spectacles de la Ville de Vallet et inversement,

Considérant le contrat de vente de billetterie ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer le contrat de vente de billetterie avec la Ville de Vallet pour la saison 2023-2024 portant sur :

- Partie 1 du contrat : le service billetterie du Quatrain s'engage à ouvrir pour le compte du Champilambart une location pour le spectacle ***Pandax*** qui aura lieu au Champilambart les vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 avril 2024
- Partie 2 du contrat : le service billetterie du Champilambart s'engage à ouvrir pour le compte du Quatrain une location pour le spectacle ***Via Injabulo*** qui aura lieu au Quatrain le samedi 21 octobre 2023

ARTICLE 2 : Le quota de places réservées pour ces deux spectacles ainsi que les modalités de remboursement sont définies dans le contrat de vente de billetterie.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.
« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 21/07/2023
Nelly SORIN
Vice-Présidente Nelly SORIN par délégation de Président

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le
ID : 044-200067635-20230726-07_2023_19-AU

Contrat de vente de billetterie

Saison 2023-2024

Entre la **Ville de Vallet**
9 rue François Luneau 44330 VALLET
Représentée par Monsieur Le Maire, Jérôme Marchais
Ci-après dénommée **Le Champilambart**

ET

Clisson, Sèvre et Maine Agglo
15 rue des Malifestes 44190 CLISSON
Représentée par Monsieur le Président, Jean-Guy Cornu
Ci-après dénommée **Le Quatrain**,

Il a été convenu de ce qui suit :

PARTIE I

Article 1
Le service billetterie du Quatrain s'engage à ouvrir pour le compte du Champilambart une location pour le spectacle « Pandax », qui aura lieu au Champilambart vendredi 12 avril 2024 à 20h30, samedi 13 avril 2024 à 19h et dimanche 14 avril 2024 à 16h

Article 2
Le Quatrain encaissera le produit de chaque vente de place et éditera les billets concernant le spectacle « Pandax ».

Les tarifs des places du spectacle « Pandax » sont les suivants :

- Abonné : 19€
- Jeune abonné : 10€

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le
ID : 044-200067635-20230726-07_2023_19-AU

Article 3
Le quota de places est de 50 (places réparties sur les 3 séances). Le placement pour ce spectacle est libre et non numéroté (sous chapiteau).

Article 4
Les services billetterie de l'Espace Culturel le Champilambart et du Quatrain se tiendront mutuellement informés de l'évolution des ventes.

Article 5
À l'issue de la représentation, le service billetterie du Quatrain remettra au service billetterie du Champilambart un bordereau de recettes correspondant aux ventes réalisées.

En retour, le service billetterie du Champilambart présentera une facture conforme à l'état des ventes, qui sera réglée par Le Quatrain par mandat administratif sur le compte bancaire suivant :

Article 6
Le Quatrain ne versera pas de commission sur les ventes à l'Espace Culturel Le Champilambart.

Fait à Vallet, le 05/07/2023 en deux exemplaires,

Pour le Quatrain

Jean-Guy Cornu
Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo

Pour le Champilambart

Jérôme Marchais
Maire de Vallet

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le
ID : 044-200067635-20230726-07_2023_19-AU

PARTIE II

Article 1
Le service billetterie du Champilambart s'engage à ouvrir pour le compte du Quatrain une location pour le spectacle « Via Injabulo », qui aura lieu au Quatrain le samedi 21 octobre 2023 à 20h30

Article 2
L'Espace Culturel Le Champilambart encaissera le produit de chaque vente de place et éditera les billets concernant le spectacle du samedi 21 octobre 2023 à 20h30
.
Les tarifs des places du spectacle « Via Injabulo » sont les suivants :

- Abonné : 8€
- Jeune abonné : 4€

Article 3
Le quota de places est de 50. Le placement pour ce spectacle est libre et non numéroté.

Article 4
Les services billetterie de l'Espace Culturel le Champilambart et du Quatrain se tiendront mutuellement informés de l'évolution des ventes.

Article 5
À l'issue de la représentation, le service billetterie du Champilambart remettra au service billetterie du Quatrain un bordereau de recettes correspondant aux ventes réalisées.

En retour, le service billetterie du Quatrain présentera une facture conforme à l'état des ventes, qui sera réglée par Le Champilambart par mandat administratif.

Article 6
L'Espace Culturel Le Champilambart ne versera pas de commission sur les ventes au Quatrain.

Fait à Vallet, le 05/07/2023 en deux exemplaires,

Pour le Quatrain | Pour le Champilambart

Jean-Guy Cornu
Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo

Jérôme Marchais
Maire de Vallet